

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 9

A retenir :

Oïdium : un traitement est à positionner après les épisodes pluvieux
Mildiou : un traitement est à prévoir avant les pluies contaminatrices

Black-Rot : La protection se fera avec l'oïdium et le mildiou

Oïdium :

Le risque de développement du champignon est bien présent bien qu'aucun symptôme n'ait été constaté. Selon le modèle de prévisions, la concentration de spores dans l'air est importante. Les pluies de la fin de semaine pourraient lessiver l'oïdium en fonction de leur intensité. Si les pluies sont faibles, alors il vaut mieux protéger les vignes contre l'oïdium car la concentration de spores dans l'air restera importante. Au contraire, si les pluies sont fortes l'oïdium risque d'être lessivé. Un traitement sera à prévoir après l'épisode pluvieux prévu pour le début de semaine prochaine.

Vous positionnerez un traitement en fonction du lessivage de votre produit par la pluie, en cas de fin de rémanence de votre produit et en fonction de la pluie effective.

La météorologie annonce un temps potentiellement moins agité demain. Cela devrait laisser l'opportunité de traiter.

Si vous êtes en AB, utilisez un soufre mouillable de type **Heliosoufre S** (Dose max : 7.5 L/ha) ou **Microthiol Special Disperss** (Dose max : 12.5 kg/ha) ou **Kumulus DF** (Dose max : 12.5 kg/ha)

Sinon, utilisez un produit systémique de type **Formose** (Tébuconazole/Dose max : 0.4 L/ha-2 applications max/an) ou **Kurtalan** (Cyflufenamide/Dose max : 0.5L/ha- 2 applications max/an) ou **Score** (Difénoconazole/Dose max : 0.5 L/ha- 2 applications max/an) ou **Yaris** (fluxapyroxade/Dose max : 0.15 L/ha-2 applications max/an) ou **Prosper** (Spiroxamine/Dose max : 0.6 L/ha-3 applications max/an) ou **Talendo** (Proquinazide/Dose max : 0.25 L/ha-2 applications max/an)

Pensez à alterner les familles de substances chimiques afin de gérer au mieux les résistances. Evitez également d'utiliser deux fois le même produit en succession.

Black-Rot : La protection se fera avec l'oïdium et le mildiou en positionnant un cuivre et/ou un soufre ou un produit pénétrant ou systémique. Les conditions météorologiques sont particulièrement favorables à son expansion. Soyez vigilants à assurer la protection anti-Black-Rot.

Mildiou :

De nouvelles feuilles de mildiou ont été observées cette semaine. Du fait des conditions météorologiques, la pression est plutôt forte malgré des températures relativement fraîches qui empêchent une progression plus importante de la maladie. Les pluies de la fin de semaine engendreront de nouvelles contaminations si la vigne n'est pas protégée. Les pluies du début de semaine prochaine engendreront des contaminations plus importantes selon le modèle de prévisions.

La météorologie annonce un temps potentiellement moins agité aujourd'hui, dimanche et dans une moindre mesure lundi. Si les conditions se maintiennent, profitez de cet opportunité pour traiter.

Si vous êtes en AB, appliquez un produit à base de cuivre de type **Heliocuire** (Hydroxyde de cuivre/Dose max : 3L/ha) ou **Cuperval** ou **Bordocure** (Sulfate de cuivre/dose max : 25 kg/ha) ou **Nordox** (oxyde de cuivre/Dose max : 2kg/ha)

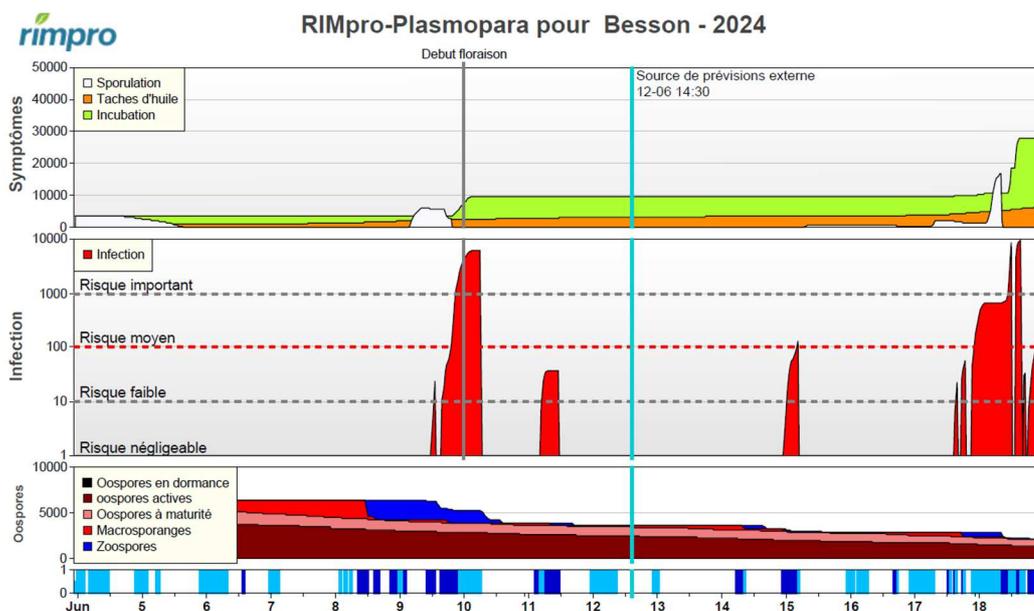
Pour ceux qui ont pulvérisé un produit pénétrant ou systémique, il faudra traiter de nouveau à la fin de la rémanence du produit afin d'assurer la protection vis-à-vis du mildiou.

La période de floraison est une période sensible. Un produit systémique peut être utilisé. Privilégiez du **LBG** (phosphonates de potassium/Dose max : 4 L/ha-5 applications max/an) ou **Pandero Gold** (folpet + métalaxyl-M Dose max : 2 kg/ha-2 applications max/an) ou **Profiler/Hudson Pro** (fluopicolide + fosétyl Dose max : 3 kg/ha-1 application max/an) ou **Mildicut** (phosphonate de disodium + cyazofamide Dose max : 4.5 L/ha-1 application max/an)

Pensez à alterner les familles de substances chimiques afin de gérer au mieux les résistances. Evitez également d'utiliser deux fois le même produit en succession.

La liste des produits phytosanitaires n'est pas exhaustive.

Le graphique ci-contre montre les infections potentielles de mildiou pour la station de Besson (03).

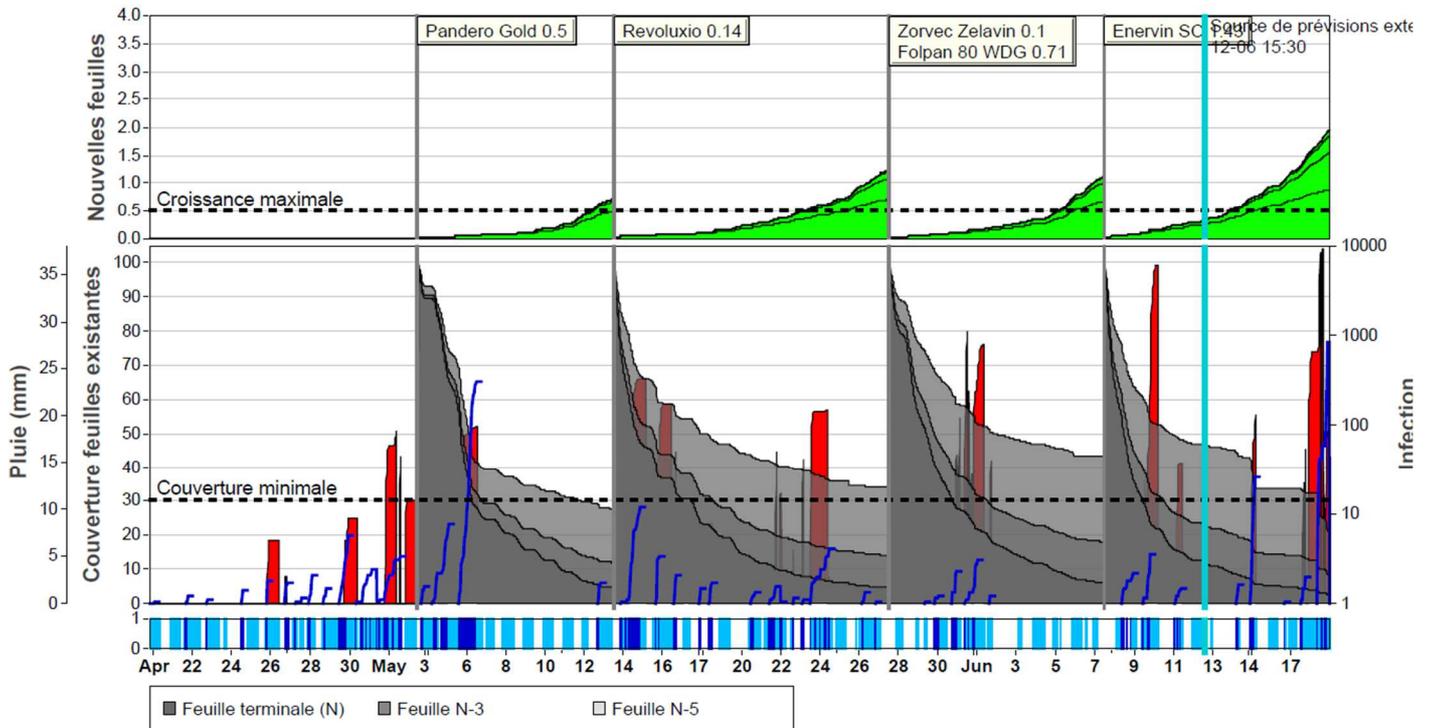


La **pluviométrie** se visualise en dessous du graphique inférieur en bleu foncé.

Le **graphique inférieur** montre les différentes étapes de la maturation des oospores et de la production des zoospores.

Le **graphique du milieu** montre le risque d'infection. Il se matérialise par « les pics et colonnes » en rouge. Le graphique d'infection ne fait pas la distinction entre une source primaire ou secondaire de zoospores.

Le **graphique supérieur** montre le niveau de maladie qui se produirait si aucun fongicide n'était appliqué. Les symptômes pourraient s'observer dans les vignes.



Le tableau ci-dessus nous montre l'évolution de la couverture fongicide entre deux traitements chez un producteur à Besson. Les vignes sont traitées en conventionnelle.

Les infections se matérialisent par les pics et les colonnes en rouge. La couverture minimale et maximale se traduit en pointillé.

On peut voir sur ce graphique que les nouvelles feuilles ne sont plus protégées par le traitement à mesure que la couverture du traitement diminué.

Dans cet exemple, on peut voir que les anciennes feuilles contrairement aux nouvelles feuilles seront protégées par le traitement vis-à-vis de la pluie du 14-15 juin. En revanche, s'agissant des pluies annoncées le 18-19 juin la couverture fongicide minimale arrivera à son terme.

Engrais foliaires :

Des engrais foliaires peuvent être appliqués pour stimuler la vigne.

Par exemple dans le cas de l'azote, les besoins de la vigne sont plus importants au moment de la floraison/nouaison et des apports d'engrais foliaires peuvent être utilisés à ce stade.

Ces apports sont un complément à une fertilisation raisonnée sur l'année. Effectivement, la vigne s'alimente principalement par les racines, et les quantités absorbées par les feuilles restent faibles par rapport aux exigences de la plante, surtout en ce qui concerne l'azote, le magnésium, le phosphore et le potassium.

Les engrais foliaires peuvent également être appliqués dans le cas de correction de carences identifiées d'éléments majeurs (azote, phosphore, potassium), d'éléments secondaires (calcium, magnésium, soufre) ou d'oligoéléments (Bore, fer, cuivre, manganèse, fer, zinc).

Dans le cas d'une carence en bore et en manganèse par exemple, une pulvérisation de ces minéraux fera rapidement disparaître les symptômes de carence et les troubles de la croissance et du développement de la vigne.

Produits de biocontrôles :

Il existe plusieurs produits alternatifs aux produits phytopharmaceutiques de synthèse. Il s'agit de produits issus d'organismes ou d'extraits naturels avec effet de protection ou de biostimulation des cultures.

Certains produits ont montré leur efficacité pour diminuer la pression des maladies cryptogamiques et les populations de ravageurs de la vigne.

Parmi les produits de biocontrôle, nous pouvons citer les phosphonates de disodium/potassium (Non autorisée en AB), l'huile essentielle d'orange douce, les tisanes de saule et de prêle, les cérévisane (biostimulation), les pièges de confusion sexuelle pour lutter contre les tordeuses de grappe....

Note de service DGAL/SDSPV/2024-257 du 25 avril 2024

[Liste produits biocontrôle](#)

Protection des pollinisateurs : REGLEMENTATION

IMPORTANT : L'annexe à l'arrêté du l'annexe à l'arrêté du 20 novembre 2021 portant définition des cultures non attractives a été annulée par le Conseil d'Etat.

La culture de la vigne est maintenant concernée par la réglementation sur la protection des pollinisateurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces conditions visent aussi bien les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants. Pour plus d'informations : [LIEN](#)



Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :
[e-phy catalogue produits phyto](#)
- l'état des lieux 2024 des résistances aux différentes molécules utilisées :
[note nationale](#)



La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques

Rédaction: Josselin Palussière

***Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr***